

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE

MAIRIE DE SACHÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

L'an deux mille vingt-et-un, et le 18 janvier à 19 heures et 30 minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Saché, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, exceptionnellement à la Salle Honoré de Balzac, compte-tenu de la crise sanitaire en cours, sous la présidence de M. Stéphane AUGU, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12/01/2021,

Présents : M. Stéphane AUGU, Mme Marie-Pierre PLEURDEAU, M. Olivier BOUISSOU, Mme Séverine HEFTI-BOYER, M. Pascal PLANCHANT, Mme Josianne BOUGRIER, M. Fabrice GOBERT BERINGUER, Mme Sandra JOVANOVIC, Mme Bénédicte CHEVALIER, M. Michaël LECOMTE, Mme Cécile DESCHAMPS, M. Jules VERNIER, M. Jean DE MAISTRE et M. Philippe RÉDRÉAU.

Absent représenté : néant

Absent : M. Sébastien FRUGIER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Sandra JOVANOVIC a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que compte tenu du couvre-feu en vigueur, les porteurs du projet de ludothèque n'ont pas pu être présents. M. le Maire présente donc les éléments en sa possession sur ce projet. Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2020, Monsieur le Maire propose d'étudier les sujets figurants à l'ordre du jour de la convocation en ajoutant « l'étude de la décision modificative n°2 » :

2021.1.1/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR 2020

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une dernière décision modificative pour l'année 2020 afin de pouvoir comptabiliser la part des intérêts d'emprunt du SIVOM revenus à la commune de PONT de RUAN et qui doivent être remboursés chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative n°2 suivante :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation crédits
D 60632 : Fourniture de petit équipement	400,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	400,00 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		400,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		400,00 €

2021.1.2/ ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PRÉEMPTION

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, R213-4 et suivants, R211-1 et suivants, et L300-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 novembre 2017 instituant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de SACHÉ,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le numéro 20-40024, reçue le 4 décembre 2020, adressée par Maître Rémi SAVARD, Notaire à ARTANNES SUR INDRE, en vue de la cession moyennant le prix de 43 000 euros, d'une propriété sise à SACHÉ, cadastrée AX 407, au 23 rue Principale, d'une superficie de 860 m², appartenant à M. GOUSSIN Stéphane,

Considérant que l'acquisition de cette parcelle constitue la seule possibilité pour la commune de SACHÉ d'agrandir l'école publique Yves Elléouët afin de permettre de répondre à l'augmentation constante du nombre d'élèves depuis quelques décennies,

Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : il est décidé d'acquérir par voie de préemption un bien situé à SACHÉ, cadastrée AX 407, 23 rue Principale, d'une superficie totale de 860 m², appartenant à Monsieur et Madame GOUSSIN Stéphane,

Article 2 : la vente se fera au prix de 50 € HT/m², soit 43 000 € HT.,

Article 3 : un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision,

Article 4 : le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois, à compter de la notification de la présente décision,

Article 5 : le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet. Les crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune.

2021-1-3/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir des subventions de la Préfecture d'Indre et Loire au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) et propose de présenter deux dossiers pour l'année 2021 sur des projets en cours de réflexion qui n'ont pas débutés :

- l'acquisition de matériel informatique pour l'école pour laquelle une subvention a déjà été obtenue de l'Éducation Nationale d'un montant de 2 800 euros et présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
ordinateurs portable	1 926.00 €	Éducation Nationale	2 800.00 €
ordinateur de bureau	1 766.00 €	DETR	1 512.00 €
vidéoprojecteurs	1 698.00 €	Autofinancement	1 078.00 €
TOTAL	5 390.00 €	TOTAL	5 390.00 €

- le parcours touristique familial pour lequel une subvention a déjà été obtenue de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre d'un montant de 7 324,78 euros et présente le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Création graphique	3 370.00 €	Fonds concours CCTVI	7 324.78 €
Conception du jeu	4 050.00 €	DETR	4 294.26 €
Panneaux d'informations	5 630.51 €	Autofinancement	2 904.76 €
Panneaux mascottes	163.79 €		
Matériel panneaux mascottes	200.00 €		
Conception dépliants	824.50 €		
Nichoirs	285.00 €		
TOTAL	14 523.80 €	TOTAL	14 523.80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider les plans de financement présentés pour l'acquisition du matériel informatique ainsi que le parcours touristique familial,
- de charger M. le Maire de déposer les demandes de subvention au titre de la DETR 2021 auprès de la Préfecture pour ces projets,
- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.

2021-1-4/ MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ALERTE P.P.M.S. POUR L'ÉCOLE

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Marie-Pierre PLEURDEAU pour le dossier d'installation d'un système d'alerte P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour les risques majeurs. Des devis ont été reçus pour cette installation mais les montants sont très différents les uns des autres. Mme PLEURDEAU propose de reporter cette décision le temps d'étudier réellement quels sont les besoins de l'école en terme d'équipement P.P.M.S.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reporter sa décision sur la mise en place d'un système d'alerte P.P.M.S. à l'école.

2021-1-5/ REMBOURSEMENT D'ACQUISITION DES TALKIES WALKIES POUR LA PAUSE MÉRIDIDIENNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal d'une modification de l'organisation de la pause méridienne à l'école afin de proposer des activités aux élèves sur plusieurs sites et ainsi éviter dans la mesure du possible les conflits récurrents. Cette nouvelle organisation nécessitait l'acquisition de moyens de communication entre les différents sites afin que le personnel puisse échanger. Le réseau téléphonique n'étant pas suffisant, Madame Marie-Pierre PLEURDEAU a donc fait l'acquisition de 4 talkies walkies pour un montant de 128,97 euros T.T.C. afin d'être opérationnels dès la rentrée de janvier 2021. Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée que cette somme lui soit remboursée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser la somme de 128,97 euros à Madame Marie-Pierre PLEURDEAU en

remboursement de cet achat au profit de la commune et charge M. le Maire de signer tous les documents afférents à ce remboursement.

2021-1-6/ REMBOURSEMENT DE FRAIS TÉLÉPHONIQUES

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser les frais téléphoniques pour l'année 2021 à :

- l'agent responsable du service technique la somme de 167,88 euros pour son téléphone portable utilisé à titre professionnel,
- l'agent technique chargé de l'entretien des véhicules la somme de 167,88 euros pour son téléphone portable utilisé à titre professionnel,
- l'agent technique chargé de l'entretien des espaces verts la somme de 155,76 euros pour son téléphone portable utilisé à titre professionnel,
- l'agent responsable du service administratif la somme de 54 euros pour le forfait téléphonique utilisé pour l'alarme du Gîte d'étape de la Métairie,
- l'élu qui a pris en charge l'abonnement mobile du Gîte d'étape de la Métairie la somme de 156 euros.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame Cécile DESCHAMPS demande s'il est possible d'installer un abonnement internet à l'école maternelle à la demande des institutrices. Il est indiqué que des boîtiers répéteurs peuvent être installés pour raccorder l'école maternelle à internet.

Monsieur Olivier BOUISSOU revient sur le dernier bureau communautaire et indique :

- la C.C.T.V.I. a voté une motion car il est prévu en 2023 que la compétence GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), et notamment la « Protection des Inondations » revienne aux collectivités, mais sans débloquer de fonds permettant de l'assumer,
- qu'un studio est disponible à la MARPA d'ARTANNES SUR INDRE,
- qu'une convention a été signée entre la commune de MONTS et Cofiroute afin de créer une voie cyclable sur le pont avant l'accès à la zone Isoparc de SORIGNY,
- qu'une étude va être relancée pour développer le site du Moulin de PONT DE RUAN dont la roue à eau ne tourne plus,
- que la manifestation « O Val de l'Indre » qui permet de mettre en valeur le territoire se déroulera à RIGNY-USSÉ en 2021, TRUYE en 2022 puis SACHÉ en 2023,
- qu'il a été décidé de facturer entre les communes et la C.C.T.V.I. l'intervention pendant le confinement des agents communaux et intercommunaux même si les prestations n'ont pas été réalisées,
- que dans le cadre du plan de relance de l'État, les Maisons de Services au Public mettent à disposition des agents pour accompagner les habitants avec le numérique. Celle de CHEILLÉ est labellisée, et la demande a été faite pour celle de MONTBAZON.

Madame Séverine HEFTI-BOYER :

- rappelle le travail entrepris sur la restauration des sentiers pédestres, 46 sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre, dont le sentier Balzacien de 21 km sur les communes de SACHÉ, THILOUZE et PONT DE RUAN qui est

labellisé. Le sentier de 7km qui existait sur la commune est également revu et s'intitulera « L'Indre et ses artistes ». Il ne peut toutefois pas obtenir de label car la majeure partie du parcours est sur de l'enrobé, mais la maquette du dépliant est en cours. Un balisage sera réalisé prochainement pour tous ces sentiers qui seront également dotés d'un panneau de départ,

- informe que l'Indre à vélo a édité un livret qui reprend tous les parcours réalisables et que le site internet a été refait pour faciliter la préparation de ces escapes en amont en recensant tous les hébergements, sites touristique et restaurants,
- annonce que le balisage des parcours équestres aura lieu prochainement avec des bois en bois et qu'un livret sera également rédigé répertoriant les maréchaux-ferrants, les vétérinaires, les hébergements accueillant également les chevaux,...
- Ces informations devront être relayées régulièrement pendant la saison estivale sur les réseaux sociaux.

Monsieur le Maire a participé au dernier séminaire de la C.C.T.V.I. pendant lequel il était prévu de faire ressortir les projets communs du territoire :

- 1- Environnement et éco-responsabilité (hydrogène, circuits court, énergies renouvelables,...)
- 2- Développer l'activité économique (accueil de nouvelles entreprises,...) et le tourisme
- 3- Cohésion sociale (bien-être, qualité de vie, développement du sport et de la culture)
- 4- Mobilité sur le territoire (transports en commun, pistes cyclables,...)

Monsieur Philippe RÉDRÉAU a assisté à la dernière réunion du syndicat Cavités 37 qui a procédé à l'installation du bureau et acté l'adhésion et le retrait de certaines communes.

Madame Cécile DESCHAMPS a assisté à la dernière réunion du SMICTOM. L'actuel incinérateur sera obsolète en 2025 et il faut prévoir en amont des solutions :

- transport de nos déchets dans le Loiret pour y être incinérés
- construction d'un nouvel incinérateur (au même endroit ?)

Il est également nécessaire de travailler sur les déchetteries et d'inciter les habitants à réduire leurs déchets (suppression des emballages, compost,...)

Madame Bénédicte CHEVALIER a participé au groupe de travail « Lutte contre l'isolement des personnes âgées » et a besoin de répertorier les actions qui ont été mises en place au sein de la commune, notamment pendant le confinement.

Monsieur le Maire informe que le Comité syndical du S.A.V.I. (Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre) a présenté son débat d'orientation budgétaire et que la prochain comité sera l'occasion de voter le budget primitif et le contrat territorial sur l'Indre médian. Ce comité a également été l'occasion d'une présentation de la S.E.P.A.N.T. (Société d'Étude de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine) sur les milieux humides et leur action sur l'environnement.

Monsieur Michaël LECOMTE a assisté à un groupe de travail sur le sport ou deux projets sont en discussion :

- extension de la piscine de MONTS avec 25 m² de bassin extérieur,
- construction d'une salle multi activités prévu à priori sur LIGNIÈRES de TOURAINE mais il y a un débat sur la localisation finale de cette salle.

Un groupe de travail passera dans chaque commune afin d'établir la liste des projets.

Commune de SACHÉ – Conseil Municipal du 18 janvier 2021

Monsieur Michaël LECOMTE souhaite également aborder les problèmes rencontrés au sein de la cantine scolaire, et plus généralement sur le temps de la pause méridienne qui est perturbé par quelques élèves qui rendent le climat compliqué pour l'ensemble des élèves et du personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h15 et fixe le prochain Conseil Municipal au lundi 15 février 2021 à 20h00.

Noms	Signature
M. AUGU Stéphane	
Mme PLEURDEAU Marie-Pierre	
M. BOUISSOU Olivier	
Mme HEFTI-BOYER Séverine	
M. PLANCHANT Pascal	
Mme BOUGRIER Josianne	
M. GOBERT BERINGUER Fabrice	
Mme JOVANOVIC Sandra	
Mme CHEVALIER Bénédicte	
M. LECOMTE Michaël	
M. FRUGIER Sébastien	Absent
Mme DESCHAMPS Cécile	
M. VERNIER Jules	
M. DE MAISTRE Jean	
M. RÉDRÉAU Philippe	